

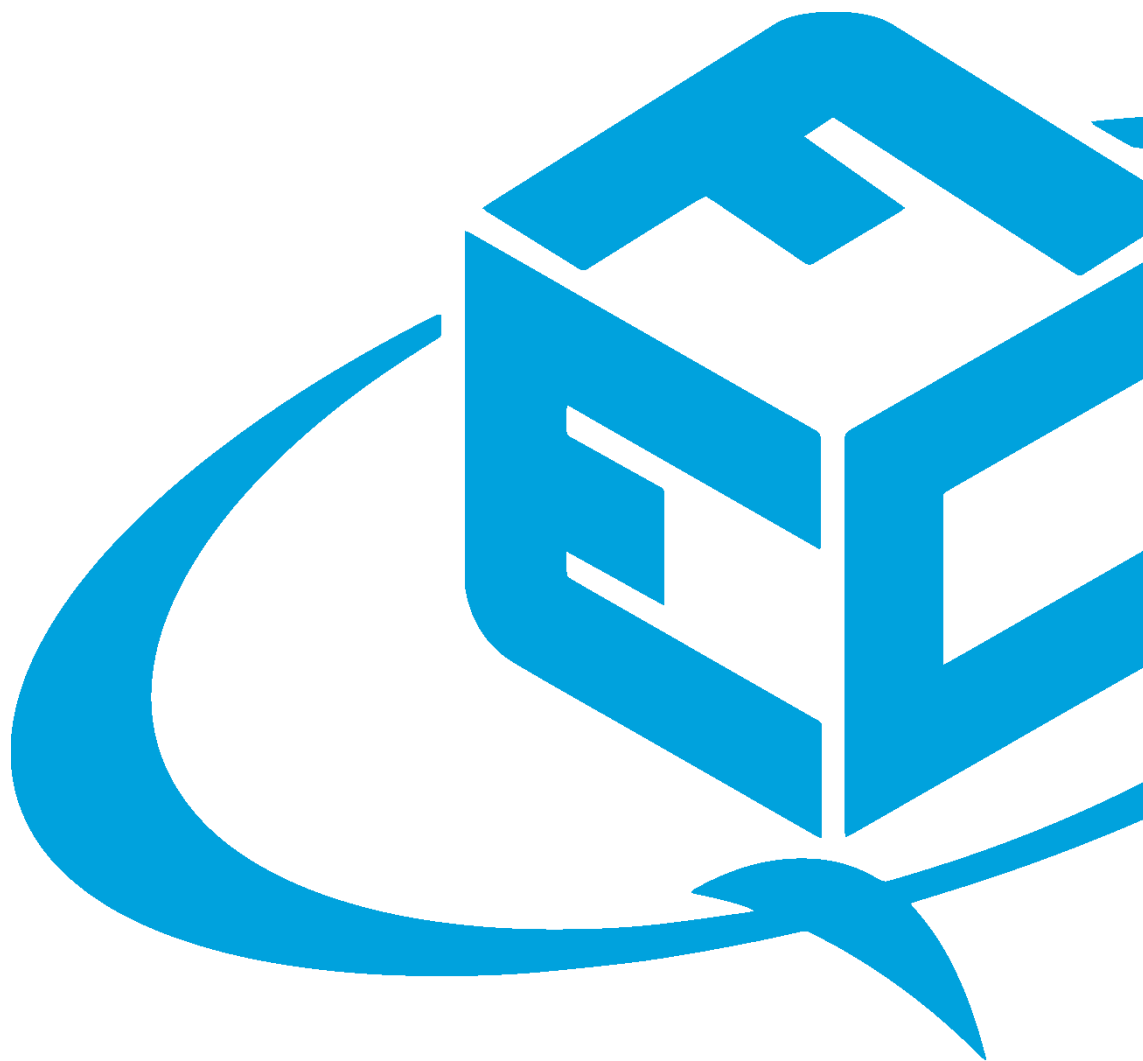
AVIS SUR LA FORMATION GÉNÉRALE 2.0

Commission des affaires collégiales

95^e Congrès ordinaire

16, 17 et 18 mars 2018

Cégep de Rivière-du-Loup



Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Lauréanne Cauchy-Richer, Vice-présidente

Membres du Comité de travail des affaires collégiales (CTAC)

Correction :

Fred-William Mireault, Secrétaire général

Dominik Boudreault-Lapierre, Coordonnateur aux relations et aux communications

Jason St-Amour, Président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, qui sont répartis dans 23 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
L'AVIS SUR LA FORMATION GÉNÉRALE DE 2015	4
AVIS SUR LA FORMATION GÉNÉRALE 2.0 : UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE	6
L'OFFRE DE COURS	6
SERVICES D'AIDE À LA RÉUSSITE	9
LA CHARGE DE TRAVAIL ET LES EXIGENCES MINISTÉRIELLES	10
POUR LA SUITE	12
CONCLUSION	12
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	14
RECOMMANDATIONS DE L'AVIS SUR LA FORMATION GÉNÉRALE DE 2015	14
RECOMMANDATIONS À AJOUTER	14
MÉDIAGRAPHIE	16
ANNEXES	18
ANNEXE 1. AVIS SUR LA FORMATION GÉNÉRALE	18
ANNEXE 2. APPEL DE MÉMOIRES SUR LA FORMATION GÉNÉRALE	19
TABLE DES MATIÈRES	21
MISE EN CONTEXTE	22
STRUCTURE	22
PROCESSUS	23
ÉCHÉANCIER	24
BIBLIOGRAPHIE PRÉLIMINAIRE	24

Introduction

L'année collégiale 2017-2018 aura été marquée par nombre de changements et perturbations; la modification à la cote de rendement au collégial, l'annonce de la révision du modèle de financement des cégeps, et, au terme de cette liste non exhaustive, de nouvelles modifications au Règlement sur le régime des études collégiales¹, document constituant les fondements de l'enseignement collégial. Ces modifications récentes nous ont en parti ravi de par l'ajout de mesures visant une accessibilité accrue, mais nous ont aussi fait craindre le pire quant au maintien de la formation générale – pire qui ne s'est finalement pas avéré, dans les modifications récentes du moins². Toutefois, l'appréhension d'un bouleversement dans la formation générale a suscité la réflexion des exécutants de la Fédération étudiante collégiale du Québec et de ses membres au congrès d'août 2017, et l'équipe de la FECQ fut mandatée afin de produire un appel de mémoires visant à recueillir le plus de pistes d'idées possible dans le but d'actualiser les positions et l'argumentaire de la Fédération, pour qu'elle soit prête à réagir dans le meilleur intérêt de ses membres advenant une potentielle révision de la formation générale.

Le présent mémoire vise à introduire le sujet qu'est la formation générale ainsi qu'à définir certaines avenues de solutions touchant particulièrement l'environnement d'études, et moins le contenu des cours en lui-même. Il donne suite à l'*Avis sur la formation générale*, rédigé et déposé en instances fédératives en 2015 par l'exécutif en poste à l'époque. Les positions de l'avis de 2015 se retrouveront, tout comme les suggestions d'ajout, en résumé des recommandations.

L'Avis sur la formation générale de 2015

La FECQ, en collaboration avec les associations étudiantes de Baie-Comeau et de l'Abitibi-Témiscamingue, rédigeait en 2015 un mémoire portant sur les améliorations nécessaires à la formation générale (FG) au collégial et sur son équité. Il se voulait une réponse au Rapport Demers³, publié l'année précédente, qui remettait en question non pas la pertinence mais la façon dont était abordée la formation générale.

Les questions soulevées dans l'avis de 2015 concernaient, entre autres, les besoins des élèves, du marché du travail et du gouvernement et statuait que la FG devait avant tout voir aux besoins de la communauté étudiante et les former en vue de devenir des citoyens à part entière.

¹ Gouvernement du Québec. « Règlement sur le régime d'études collégiales », *Légis Québec*, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-29,%20r.%204> (page consultée le 26 février 2018)

² Fédération étudiante collégiale du Québec. « Nouvelles modifications au RREC », *fecq.org*, 29 juin 2017, <http://www.fecq.org/nouvelles/nouvelles-modifications-au-rrec/> (page consultée le 26 février 2018)

³ DEMERS, Guy. « Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale », gouvernement du Québec, janvier 2014, 182 p.

L'avis réfléchissait ensuite aux obstacles encourus par les élèves, notamment en ce qui a trait au français et à son épreuve uniforme, l'EUUF. Les grands constats de ce document étaient que le Ministère de l'enseignement supérieur se devait d'identifier les écueils à la diplomation, particulièrement à la formation générale, et d'y remédier, mais également que, considérant la population étudiante comme étant au cœur de la formation générale, ceux-ci devraient avoir plus de choix quant à la définition de leur parcours, sans toutefois abolir les créneaux de compétences et le caractère nationale de la formation initiale. Cette préoccupation était partagée par le Conseil supérieur de l'éducation, qui voyait par exemple la réduction graduelle des cours complémentaires comme une atteinte néfaste au choix des personnes dans leur parcours⁴.

Ce dernier constat semble logique dans l'état actuel des choses : bien que déjà présents dans le réseau depuis plusieurs années, on voit exploser les besoins ainsi que les profils étudiants qui fréquentent dorénavant les établissements postsecondaires : profils étudiants autochtones, internationaux, issus de la diversité sexuelle ou de genre et culturelle... La formation générale n'a subi aucune modification majeure depuis 1993, et en ce sens il convient de se pencher sur une actualisation des contenus offerts en classe, en lien avec l'intensification de la diversité des profils étudiants présents dans les cégeps.

Recommandation 1 : Que le MEEESR reconnaisse les besoins des étudiants et de la société comme étant au cœur de la formation collégiale.

Recommandation 2 : Que le MEEESR réaffirme la pertinence de la formation générale.

Recommandation 3 : Que le MEEESR et le Conseil supérieur de l'éducation collaborent afin d'identifier les obstacles à la diplomation collégiale et à la réussite à la formation générale, notamment dans le secteur technique.

Recommandation 4 : Que le MEEESR s'assure que la mise en œuvre de la formation générale soit cohérente et mobilise l'ensemble des acteurs du milieu collégial à travers des consultations.

Recommandation 5 : Que le MEEESR s'assure de protéger l'existence et l'offre de cours complémentaires obligatoires.

Recommandation 6 : Que le MEEESR révise le contenu du cours de littérature au collégial.

Recommandation 7 : Que le MEEESR travaille à ce que soit offert aux étudiants en difficulté un cours de grammaire et d'orthographe française en remplacement du cours « Littérature et imaginaire » ou « Écriture et littérature ».

Recommandation 8 : Que le MEEESR réfléchisse à des solutions concrètes quant au taux d'abandon des études supérieures.

⁴ BROCHU, Edith, et Ghislain BRISSON. «Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec dans la formation générale commune de l'enseignement collégial», *Conseil supérieur de l'éducation*, avril 2014, <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0484.pdf> (page consultée le 26 février 2018)

Recommandation 9 : Que le MEEESR travaille à améliorer la persévérance et la réussite des étudiants au niveau de l'éducation secondaire quant à la formation générale.

Recommandation 10 : Que le MEEESR opte pour l'augmentation du nombre d'années d'études plutôt qu'à la réduction du nombre de cours de la formation générale obligatoire.

Recommandation 11 : Que le MEEESR s'assure d'offrir de la diversité dans l'enseignement supérieur afin de susciter l'intérêt des jeunes.

Recommandation 12 : Que le MEEESR révise la forme des cours de la formation générale obligatoire afin d'offrir plus de choix de cours, tout en conservant le caractère national et commun de cette formation.

Recommandation 13 : Que le MEEESR vise en priorité dans ses travaux à susciter l'intérêt des étudiants et à revaloriser la formation générale.

Les recommandations ci-haut sont tirées de l'*Avis sur la formation générale* de 2015, qui se retrouve en annexe à la fin de ce mémoire.

Avis sur la formation générale 2.0 : une actualisation nécessaire

Bien qu'intéressant et essentiel, l'avis de 2015 ne couvre naturellement pas tous les défis de la formation initiale. C'est pourquoi l'appel de mémoires lancé en 2017 et disponible en annexe visait à couvrir de façon plus large les thèmes déjà traités et étendre le spectre de l'argumentaire de la FECQ. Les mémoires et réflexions entamés ne pouvant être délivrés à temps pour l'échéance fixée, soit le congrès de mars, l'exécutif de la FECQ s'est penché sur la question et a tenté de l'aborder sous des angles nouveaux. C'est pourquoi, bien que visant de l'offre de cours, les sections qui suivent traiteront davantage du soutien à la population étudiante, des mesures d'aide à la réussite, de la charge de cours ainsi que des exigences ministérielles.

L'offre de cours

L'offre de cours est au cœur des préoccupations des élèves lorsque vient le temps de parler de formation générale. Hormis les critiques mitigées concernant l'intérêt que suscitent certains des cours, certaines matières occupent une place prépondérante dans les motifs d'insatisfaction et de frustration de la communauté étudiante, telles que le français et l'anglais. Bien que l'ensemble des matières soit sujet à commentaires et à amélioration, nous nous concentrerons uniquement sur les deux précédemment énoncées.

Un des points communs entre les classes de français et d'anglais est la disparité dans les forces et faiblesses de chacun, et en ce sens, le classement qui s'effectue, ou pas, afin de réorienter les profils étudiants vers les ressources d'aide, de mise à niveau ou encore vers le bon niveau de cours (Anglais 101 ou 102, par exemple). Ce classement, tout en n'excluant pas le concept de mixité des forces dans

une même classe, permet non seulement à ceux qui apprennent d'avancer à un rythme qui leur correspond le mieux, de recevoir de l'aide lorsque jugé nécessaire et de se retrouver avec des personnes se situant sensiblement dans le même niveau d'apprentissage; il permet aussi au personnel enseignant de pouvoir cibler davantage les besoins dans les cours, puisque les individus d'une même classe possèdent des besoins similaires.

Le classement des différents profils étudiants au sein des groupes ne se fait cependant ni de façon systématique, ni de façon similaire d'un établissement à l'autre. Certain.es passeront par un test diagnostique en français, mais pas en anglais, et l'inverse se produira pour d'autres. Ce test, bien souvent « maison » ou tiré d'un site de référence, n'est pas le même d'un cégep à l'autre. Certains se fient sur la moyenne au secondaire pour faire le classement des individus⁵. Un étudiant classé en 102 dans un collège peut également se voir classé en 103 dans un autre.

L'un des constats de la tournée de concertation menée par la Fédération étudiante collégiale du Québec est que ce classement, lorsque présent, est somme toute apprécié, et qu'il est pour la plupart souhaité lorsque absent. Les raisons données tiennent en de nombreux éléments : apprendre à son propre rythme sans être contraint d'aller trop vite ou trop lentement dû à la disparité des forces dans une classe; être référé à un centre d'aide; devenir ou avoir accès à un tuteur ou une tutrice grâce à son résultat au test; mieux cibler ses compétences en français et en anglais pour ainsi étudier en conséquence pendant la session, etc. Pour toutes ces raisons, la FECQ croit que devrait être instauré un test diagnostique national et obligatoire en anglais et en français.

Recommandation 14 : Que le MEEES instaure un test diagnostique national et obligatoire en anglais et en français afin de mieux classer les étudiant.e.s et de les rediriger vers les ressources d'aide disponibles

Un autre des constats établis par les personnes rencontrées était la difficulté que représentait la grammaire, encore au cégep, pour la plupart d'entre elles, ainsi que la transition parfois laborieuse entre les cours et les exigences en français et en général entre le secondaire et le collégial. Cette inquiétude se confirme facilement en regardant les rapports sur les taux de réussite à chacun des critères de l'épreuve uniforme en français(EUF)⁶. Pour l'année scolaire 2015-2016, le taux de réussite du critère *Compréhension et qualité de l'argumentation* et celui du critère *Structure du texte* était respectivement de 95,7% et 99,6%. Toutefois, pour le critère *Maîtrise de la langue*, le taux n'était que de 84,8%, soit plus de 10% inférieur aux deux autres critères. Pour ce seul critère, qui se divisait selon trois sous-critères, ce sont 26,8% qui ont échoué aux sous-critère *Orthographe d'usage et orthographe grammatical*, 18,9% qui ont échoué

⁵ GAGNÉ, Raynald. « Question réponse concernant le classement des étudiants dans les différents cours d'anglais », *Lareussite.info*, www.lareussite.info/wp-content/uploads/2015/07/reponses-repcartest-classement-ang.pdf (page consultée le 26 février 2018)

⁶ Gouvernement du Québec. « Résultats à l'épreuve uniforme de français 15-16 », *Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*, mars 2017, www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Epreuve_uniforme_francais/Resultats_Epreuve_francais_2015-2016.pdf (page consultée le 26 février 2018)

au sous-critère *Syntaxe et ponctuation*, et seulement 0,2% ayant échoué au sous-critère *Vocabulaire*. Il apparaît évident que la grammaire demeure, même au collégial, un élément-clé des difficultés d'apprentissage de la sphère étudiante. Pourtant, aucun cours n'y est obligatoirement dédié parmi les quatre cours de français de base au collégial. Plusieurs élèves nous ont fait part de leur désir de voir une classe de grammaire obligatoire instaurée, quitte à remplacer l'un des cours déjà prévu à la formation initiale. Aussi, le taux de réussite global à l'ÉUF tend à varier significativement selon le moment de passation du test. C'est en automne que l'on enregistre le meilleur taux de réussite moyen, soit 86,8% pour une épreuve au 16 décembre, suivi de la passation à l'hiver, pour un taux de 79,5% pour une épreuve au 18 mai, et clos par la passation à l'été, qui ne récolte un taux de réussite que de 69,8% pour une passation au 10 août. Les taux de réussite globaux de l'épreuve semblent également diminuer légèrement depuis le début des années 2000. Il n'en reste pas moins que c'est tout près d'une personne sur 5 qui ne passera pas son épreuve uniforme en français. À noter que cette statistique ne prend pas en compte le nombre de tentatives de passation pour une même année scolaire.

Tous ces éléments soulèvent bien sûr la question des raisons qui expliquent les différences de réussite entre les moments de passation et la diminution de ces taux depuis des années. Une plus ample exploration des causes et conséquences apparaît nécessaire cependant pour identifier une ou des pistes de solution à cet enjeu. Nonobstant, une révision en profondeur du cours de français et de la formation générale en son ensemble s'avère de bon ton pour l'amélioration du réseau collégial et la réelle prise en compte des besoins grandissants de la communauté étudiante pour les prochaines années.

Enfin, en ce qui concerne l'offre de cours, l'insatisfaction globale se situe souvent au niveau du contenu même du cours, de ce qui est appris. La matière, en littérature ou en philosophie, par exemple, est la plupart du temps reliée aux civilisations occidentales et à l'histoire européenne, tout en y incluant des cours sur la culture québécoise, comme *littérature québécoise*. Ces matières, adaptées en 1993, lors des changements à la formation générale, ne le sont plus en 2018, ou du moins ne sauraient être représentative de tous les profils étudiants et des cultures composant le domaine collégial. Étudiants et étudiantes internationaux et pancanadiens, minorités visibles, communautés autochtones et communauté LGBT n'y sont que peu fréquemment représentées, puisqu'elles ne sont pas obligatoires au tronc commun.

Recommandation 15 : Que le MEES travaille à un meilleur arrimage des compétences entre le parcours secondaire et collégial, notamment en ce qui a trait aux cours de formation générale

Recommandation 16 : Que la Fédération étudiante collégiale du Québec fasse produire, dans les prochaines années, une recherche approfondie sur la formation générale, et notamment sur la réussite des cours de formation générale

Recommandation 17 : Que le MEESR révise les cours de formation générale afin qu'ils soient plus inclusifs et représentatifs de tous les profils et de tous les parcours étudiants

Cours d'éducation physique

Une situation problématique a été portée à l'attention de la FECQ lors de ses recherches concernant les différents aspects de la formation générale. En effet, le cours d'éducation physique est la source de nombreuses frustrations de la part de plusieurs personnes, et plus particulièrement des personnes transsexuelles. L'un des enjeux touche les vestiaires étudiants. Les personnes transsexuelles peuvent se sentir mal à l'aise devant le choix de vestiaire et un jugement peut leur être porté à tort, tout comme c'est le cas lorsqu'on parle des salles de bain. La solution est pourtant fort simple : créer des espaces sains et sécuritaires pour tous en créant, sinon en entières, des sections de vestiaires non genrées dotées de cabines pour se changer. Ainsi, on offre un lieu pour tous ceux et celles souhaitant se changer sans gêne, et on contribue à réduire les iniquités liées à l'identité sexuelle et de genre. Aussi, des mesures d'accommodements devraient être accordées aux personnes préférant passer les examens pratiques seules avec l'enseignant.e, en particulier pour celles dont la condition physique est une source de stress ou rend difficile la passation des tests devant le reste du groupe.

Aussi, toujours en ce qui touche l'éducation physique, les étudiants et étudiantes rencontrés ont réagi quant au contenu appris en classe et en pratique. Il apparaît que le cours ne touche, selon la plupart, pas toutes les notions de base concernant la santé physique, mais aussi psychologique, alors que ça devrait être le cas, surtout en constatant que les cas de détresse psychologique et d'anxiété sont présents et abondant dans le milieu postsecondaire. Pour ce faire, le cours devrait, dans un premier temps, baser moins les notes des élèves sur leur seule performance, et plus sur leur participation et leur amélioration, et, dans un second temps, être davantage orienté vers la santé en général, tant physique que psychologique, en abordant les thèmes de l'anxiété de performance, de la nutrition, des troubles alimentaires et des troubles psychologique, tout en promouvant le sport dans une perspective saine.

Recommandation 18 : Que les départements d'éducation physique se dotent d'une politique d'inclusivité, afin de rendre plus équitables les cours d'éducation physique pour les personnes de toutes identités et expressions sexuelles et de genre

Recommandation 19 : Que les cégeps se dotent de vestiaires et/ou de salles de bain non genrés, comportant des cabines individuelles

Recommandation 20 : Que les départements d'éducation physique permettent des mesures d'accommodement afin de permettre aux étudiants le désirant de passer les épreuves physiques seuls avec l'enseignant

Recommandation 21 : Que les cours d'éducation physique accordent une place importante aux notions de santé, psychologique et physique, de nutrition, et de troubles alimentaires

Recommandation 22 : Que les évaluations en éducation physique soient faites en fonction de l'amélioration et de la participation, et non en fonction de la performance

Services d'aide à la réussite

L'une des mesures phares concernant la réussite des personnes ayant des difficultés dans une matière consiste à les référer aux centres d'aide locaux présents dans le cégep, c'est-à-dire les centres d'aide en français, en mathématique, en anglais ou en philosophie, par exemple. Néanmoins, certains établissements ne possèdent toujours pas de centres d'aide, soit dans une ou plusieurs de ces matières. Certains membres du personnel professoral dégagent eux-mêmes du temps de leur horaire pour faire

face à la demande de soutien de la part de leurs élèves en difficulté. Certaines associations étudiantes se voient même demander du soutien financier pour contribuer à la vitalité d'un centre d'aide au sein du cégep, faute de ressources externes. Elles doivent ainsi tenter de jouer le rôle que le gouvernement devrait lui-même remplir, soit celui de pourvoir aux besoins réels des établissements. Comme ailleurs dans la sphère des services aux étudiantes et étudiants, les centres d'aide ont besoin de davantage de financement afin d'être pleinement fonctionnels, et ce, dans la juste mesure des besoins réels.

L'une des options complémentaires aux centres d'aide visant la réussite scolaire et l'engagement est le service de tutorat qu'offrent certains cégeps. Les membres de l'enseignement approchent ainsi des personnes avec davantage de facilité afin d'aider celles rencontrant des obstacles dans leur parcours. Ainsi, des étudiants et des étudiantes peuvent concrétiser la matière apprise en l'inculquant à leur tour à quelqu'un d'autre.

Afin de favoriser cette approche, certains cégeps ou programmes permettent aux tuteurs et tutrices de recevoir une compensation financière sous forme de bourse pour les remercier de leur aide et attirer de nouveaux membres en tutorat. Cette méthode permet ainsi aux personnes d'être dédommagées pour le temps consacré, en dehors des cours, à en aider d'autres.

Recommandation 23 : Que le gouvernement du Québec finance adéquatement les projets de centres d'aide en formation générale, en priorisant l'ouverture de nouveaux centres

Recommandation 24 : Que les établissements d'enseignement collégiaux, dans l'optique de favoriser la réussite scolaire et l'engagement, octroient aux tuteurs et tutrices une compensation financière pour leur implication

La charge de travail et les exigences ministérielles

Comme il a été mentionné plus haut, les attentes au secondaire sont radicalement différentes de celles au collégial, et ce, dans plusieurs disciplines, dont la formation générale. Que ce soit par les exigences de rédaction, de rapidité dans la remise des travaux, de charge de travail à la maison, de composition et forme des examens ou simplement par la surcharge de cours, les standards du réseau collégial diffèrent énormément de ceux au secondaire, et cette différence notable entraîne malheureusement des conséquences dans la réussite et la motivation des collégiens. Les Aides pédagogiques individuels (API) deviennent des intervenants importants afin de venir en aide aux élèves en surcharge à aménager leur horaire de façon optimale. Toujours est-il que pour ce faire, ils doivent se trouver en nombre suffisant dans les établissements collégiaux. Ainsi devient-il crucial d'engager un ratio raisonnable de personnel de soutien pédagogique tels les API, comme demandé dans le mémoire sur la révision du modèle d'allocation des ressources au cégep.

Les besoins de la communauté étudiante ne cessant de croître, de plus en plus de personnes à besoins particuliers passent les portes de l'enseignement supérieur, pour le mieux. Par contre, elles nécessitent un accueil et un soutien tout aussi particulier, qui ne leur est parfois offert que sous prescription. Des individus ayant eu droit aux services adaptés au secondaire sans prescription se voient parfois refuser

les mêmes services au cégep, faute d’avoir un avis médical. L’accessibilité à l’enseignement supérieur doit passer par un meilleur accès aux services adaptés, notamment pour les élèves en difficulté scolaire ou d’apprentissage. Malgré tout, tant que la question de l’arrimage entre le secondaire et le collégial ne sera pas en voie de s’améliorer, il en sera de même pour la réussite de la population étudiante. C’est donc au Ministère de l’éducation, des loisirs et du sport, et au Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche, de se concerter en vue de bonifier l’éducation dans une perspective large.

Recommandation 25 : Que le gouvernement du Québec et les établissements collégiaux facilitent l’accès aux services adaptés en enseignement supérieur afin de favoriser la réussite scolaire de tous les étudiants

Certains nous ont fait part, lors de la tournée de concertation, de disparités entre les compétences développées dans deux collèges d’enseignement général et professionnel. Par exemple, pour un cours de français portant sur la communication, un certain cégep peut axer la presque totalité du cursus sur l’écriture, et un autre, sur l’oral. Pour permettre non seulement un arrimage adéquat entre les exigences ministérielles et l’autonomie des établissements, le Conseil des collèges du Québec (CCQ) doit être créé afin standardiser davantage les compétences, notamment par une augmentation de la précision dans la définition des exigences de chacun des cours. La Commission d’évaluation de l’enseignement collégial (CEEC) avait procédé à une évaluation des programmes, y compris de la formation générale, entre 1994 et 2008, mais ne s’est repenchée depuis ni spécifiquement sur la formation générale, ni sur le respect des standards ministériels. Avec la création du CCQ, la CEEC pourrait notamment avoir un rôle de révision et d’évaluation, et le CCQ, de mise en application et de concertation, advenant sa création.

Recommandation 26 : Que le CEEC procède à une nouvelle tournée complète d’évaluation des programmes d’études, incluant la formation générale, en accordant une attention particulière au respect des compétences et exigences ministériels dans les établissements

Recommandation 27 : Que le MEEES instaure le CCQ, et que celui-ci ait le mandat de veiller à la standardisation de l’application des compétences ministérielles au niveau de la formation générale dans tous les établissements d’enseignement collégial

Toujours en ce qui concerne la charge de travail, la structure des cours pourrait être la cause de certaines difficultés. En effet, lors d’un café-causerie organisé par l’association étudiante du Cégep de Baie-Comeau, événement permettant d’échanger et de discuter d’un enjeu précis, les personnes présentes ont mentionné la difficulté du cours de français *littérature et imaginaire*. Les raisons données pointaient vers la matière enseignée dans le cours, expliquant que l’exigence requise en lien avec l’apprentissage de notions d’histoire, soit des dates et des événements historiques par cœur, nuisait à l’apprentissage de la matière directement liée au français, soit l’analyse et la rédaction de textes. Plusieurs ont relevé que les notions apprises lors des trois premiers cours de français ne préparaient pas adéquatement les élèves à l’épreuve uniforme de français. Ce constat a aussi été relevé plusieurs fois lors de la tournée de concertation menée par la FECQ.

La charge de travail affecte également davantage les personnes suivant des cours de mise à niveau. Devant déjà composer avec une difficulté supplémentaire, et ne pouvant suivre ces cours en même temps que ceux réguliers, ou remplacer un des cours par un cours de mise à niveau, elles doivent souvent prolonger leurs études, recourir à des cours d'été, et augmenter leur charge de travail. Il serait plus juste que ces individus puissent remplacer l'un de leurs cours complémentaires, faisant partie de la formation générale, par leur cours de mise à niveau, afin de ne pas retarder leur parcours.

Recommandation 28 : Que les cours de mise à niveau puissent remplacer l'un des cours complémentaires obligatoires.

Pour la suite

Évidemment, ce nouvel avis, actualisé par rapport à son homologue de 2015, ne peut tenir en son sein tous les éléments problématiques de la formation générale ainsi que ses solutions. Il ne constitue qu'une première ouverture du sujet, qui mérite d'être exploré en détails dans de futures recherches et analyses. C'est dans cet optique que la FECQ vous enjoint à demeurer vigilants face aux besoins de vos membres et à rapporter au mieux la perception de vos associations respectives à la Fédération, sous forme d'avis courts, de mémoires, de recherches, de discussions autour du comité des affaires collégiales, ou de tout autre moyen qui vous semble judicieux. À cette fin, si d'aventure vous souhaitiez poursuivre le travail débuté par l'exécutif national à un moment ou un autre, celui-ci saurait être présent pour vous épauler dans la recherche, l'analyse ou la révision de vos travaux.

Conclusion

Comme le soulignait l'avis de 2015, une révision de la formation générale appert nécessaire afin d'améliorer la réussite et l'apprentissage de la population étudiante collégiale dans les établissements postsecondaires. Dans cette lignée, c'est au gouvernement, et plus particulièrement au Ministère de l'enseignement supérieur, de s'assurer que tous les acteurs du milieu sont consultés dans l'élaboration d'un plan de révision de la formation initiale pour y inclure, entre autres, plus de mesures répondant aux besoins des étudiants et du monde actuel, comme une utilisation accrue et une formation enseignante des technologies du numérique.

En ce qui a trait à la réussite éducative, les cégeps, bien que le sujet ne soit que peu abordé par rapport au primaire et au secondaire, les groupes et ministères impliqués ont encore à faire afin de valoriser et de favoriser l'obtention du diplôme pour les jeunes et les moins jeunes aux études supérieures

Après la politique de réussite éducative du Ministre Proulx, à quand une politique de réussite éducative aux études supérieures?

Recommandation 29 : Que le MEEES entame une consultation publique sur une réforme et une actualisation de la formation générale, tout en réitérant son importance dans le parcours collégial

Recommandation 30 : Que le MEES, dans sa réforme de la formation générale, tienne compte des compétences génériques du 21^e siècle en y incluant davantage les technologies numériques, tant pour la communauté étudiante que le personnel

Recommandation 31 : Que le MEES instaure une politique de réussite éducative en enseignement supérieur, suite à des consultations auprès de tous les acteurs concernés

Recommandation 32 : Que la FECQ prône la tenue d'un sommet des intervenants du milieu collégial sur une réforme complète de la formation générale chapeauté par le MEES.

Résumé des recommandations

Recommandations de l’Avis sur la formation générale de 2015

Recommandation 1 : Que le MEEESR reconnaisse les besoins des étudiants et de la société comme étant au cœur de la formation collégiale.

Recommandation 2 : Que le MEEESR réaffirme la pertinence de la formation générale.

Recommandation 3 : Que le MEEESR et le Conseil supérieur de l’éducation collaborent afin d’identifier les obstacles à la diplomation collégiale et à la réussite à la formation générale, notamment dans le secteur technique.

Recommandation 4 : Que le MEEESR s’assure que la mise en œuvre de la formation générale soit cohérente et mobilise l’ensemble des acteurs du milieu collégial à travers des consultations.

Recommandation 5 : Que le MEEESR s’assure de protéger l’existence et l’offre de cours complémentaires obligatoires.

Recommandation 6 : Que le MEEESR révise le contenu du cours de littérature au collégial.

Recommandation 7 : Que le MEEESR travaille à ce que soit offert aux étudiants en difficulté un cours de grammaire et d’orthographe française en remplacement du cours « Littérature et imaginaire » ou « Écriture et littérature ».

Recommandation 8 : Que le MEEESR réfléchisse à des solutions concrètes quant au taux d’abandon des études supérieures.

Recommandation 9 : Que le MEEESR travaille à améliorer la persévérance et la réussite des étudiants au niveau de l’éducation secondaire quant à la formation générale.

Recommandation 10 : Que le MEEESR opte pour l’augmentation du nombre d’années d’études plutôt qu’à la réduction du nombre de cours de la formation générale obligatoire.

Recommandation 11 : Que le MEEESR s’assure d’offrir de la diversité dans l’enseignement supérieur afin de susciter l’intérêt des jeunes.

Recommandation 12 : Que le MEEESR révise la forme des cours de la formation générale obligatoire afin d’offrir plus de choix de cours, tout en conservant le caractère national et commun de cette formation.

Recommandation 13 : Que le MEEESR vise en priorité dans ses travaux à susciter l’intérêt des étudiants et à revaloriser la formation générale.

Recommandations à ajouter

Recommandation 14 : Que le MEES instaure un test diagnostique national et obligatoire en anglais et en français afin de mieux classer les étudiants et de les rediriger vers les ressources d'aide disponibles

Recommandation 15 : Que le MEES, en concertation avec le MELS, travaille à un meilleur arrimage des compétences entre le parcours secondaire et collégial, notamment en ce qui a trait aux cours de formation générale

Recommandation 16 : Que la Fédération étudiante collégiale du Québec fasse produire, dans les prochaines années, une recherche approfondie sur la formation générale, et notamment sur la réussite des cours de formation générale

Recommandation 17 : Que le MEES révise les cours de formation générale afin qu'ils soient plus inclusifs et représentatifs de tous les profils et parcours étudiants.

Recommandation 18 : Que les départements d'éducation physique se dotent d'une politique d'inclusivité, afin de rendre plus équitables les cours d'éducation physique pour les personnes de toutes identités et expressions sexuelles et de genre

Recommandation 19 : Que les cégeps se dotent de vestiaires et/ou de salles de bain non genrés, comportant des cabines individuelles

Recommandation 20 : Que les départements d'éducation physique permettent des mesures d'accommodement afin de permettre aux étudiants le désirant de passer les épreuves physiques seuls avec l'enseignants

Recommandation 21 : Que les cours d'éducation physique accordent une place importante aux notions de santé, psychologique et physique, de nutrition, et de troubles alimentaires

Recommandation 22 : Que les évaluations en éducation physique soient faites en fonction de l'amélioration et de la participation, et non en fonction de la performance

Recommandation 23 : Que le gouvernement du Québec finance adéquatement les projets de centres d'aide en formation générale, en priorisant l'ouverture de nouveaux centres

Recommandation 24 : Que les établissements d'enseignement collégiaux, dans l'optique de favoriser la réussite scolaire et l'engagement, octroient aux tuteurs et tutrices une compensation financière pour leur implication

Recommandation 25 : Que le gouvernement du Québec facilite l'accès aux services adaptés en enseignement supérieur afin de favoriser la réussite scolaire de tous les étudiants

Recommandation 26 : Que le CEEC procède à une nouvelle tournée complète d'évaluation des programmes d'études, incluant la formation générale, en accordant une attention particulière au respect des compétences et exigences ministériels dans les établissements

Recommandation 27 : Que le MEEES instaure le CCQ, et que celui-ci ait le mandat de veiller à la standardisation de l'application des compétences ministérielles au niveau de la formation générale dans tous les établissements d'enseignement collégial

Recommandation 28 : Que les cours de mise à niveau puissent remplacer l'un des cours complémentaires obligatoires.

Recommandation 29 : Que le MEEES entame une consultation publique sur une réforme et une actualisation de la formation générale, tout en réitérant son importance dans le parcours collégial

Recommandation 30 : Que le MEEES, dans sa réforme de la formation générale, tienne compte des compétences génériques du 21^e siècle en y incluant davantage les technologies numériques, tant pour la communauté étudiante que le personnel

Recommandation 31 : Que le MEEES instaure une politique de réussite éducative en enseignement supérieur, suite à des consultations auprès de tous les acteurs concernés

Recommandation 32 : Que la FECQ prône la tenue d'un sommet des intervenants du milieu collégial sur une réforme complète de la formation générale chapeauté par le MEEES.

Médiagraphie

BROCHU, Edith, et Ghislain BRISSON. «Les répercussions de l'introduction d'un cours d'histoire du Québec dans la formation générale commune de l'enseignement collégial », *Conseil supérieur de l'éducation*, avril 2014, <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0484.pdf> (page consultée le 26 février 2018)

DEMERS, Guy. «Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale », gouvernement du Québec, janvier 2014, 182 p.

Fédération étudiante collégiale du Québec. « Nouvelles modifications au RREC », *fecq.org*, 29 juin 2017, <http://www.fecq.org/nouvelles/nouvelles-modifications-au-rrec/> (page consultée le 26 février 2018)

GAGNÉ, Raynald. « Question réponse concernant le classement des étudiants dans les différents cours d'anglais », *Lareussite.info*, www.lareussite.info/wp-content/uploads/2015/07/reponses-repartest-classement-ang.pdf (page consultée le 26 février 2018)

Gouvernement du Québec. « Règlement sur le régime d'études collégiales », *Légis Québec*, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-29,%20r.%204> (page consultée le 26 février 2018)

Gouvernement du Québec. « Résultats à l'épreuve uniforme de français 15-16 », *Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur*, mars 2017, www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Epreuve_uniforme_francais/Resultats_Epreuve_francais_2015-2016.pdf (page consultée le 26 février 2018)

Annexes

Annexe 1. Avis sur la formation générale

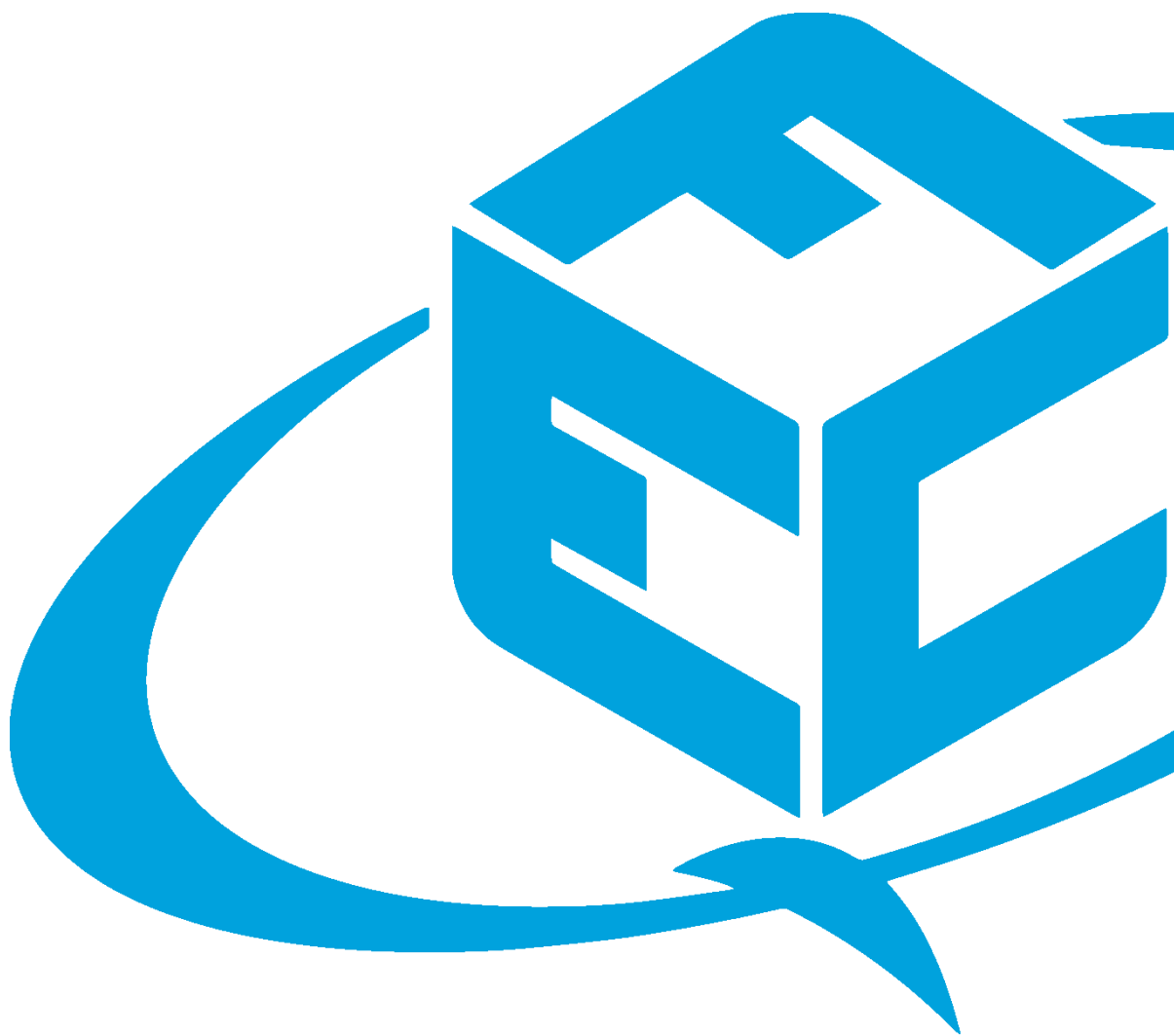
https://l.facebook.com/l.php?u=https%3A%2F%2Fcdn.fbsbx.com%2Fv%2Ft59.2708-21%2F28059710_1690622334329905_6570612471759896576_n.pdf%2Favis-formation-generale-archivee.pdf%3Foh%3D0ab17ee569ac4616b97be537c97a8e6e%26oe%3D5A961657%26dl%3D1&h=ATMa9zyBEuz8vmINNpi-QxIzfa0MRo4JZK2oerB1yuSka6gKZ41Zr0cRuS1TEYIplUZdZAAzc4fRqNoivqJJDuz1VtBQgwok-cRsbIBrUkmVHYVR-j_PTLr6-nkkhGpj&cs=1

Annexe 2. Appel de mémoires sur la formation générale

APPEL DE MÉMOIRES : FORMATION GÉNÉRALE

Commission des affaires collégiales

93^e Congrès ordinaire
10, 11 et 12 novembre 2017
Cégep de Sept-Îles



Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Lauréanne Cauchy-Richer, Vice-présidente

Correction :

Jason St-Amour, Président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 65 000 étudiants, qui sont répartis dans 23 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant apaisante. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

L'usage du masculin est utilisé à des fins linguistiques et uniquement dans le but d'alléger le texte

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	3
Structure	3
Processus	4
Échéanciers	5
Bibliographie préliminaire	5

MISE EN CONTEXTE

Chères associations membres,

L'exécutif national a été mandaté au congrès d'août dernier afin d'amorcer une réflexion profonde au sujet de la formation générale. Suite à la présentation du Rapport Demers, ce thème avait suscité maints débats et réflexions au sein des délégués en présence. En ce sens, et dans le but de mettre à jour les positions de la FECQ, le congrès a confié à l'équipe nationale le soin de proposer des pistes pour améliorer les différents aspects du curriculum obligatoire, nonobstant les positions historiques de la Fédération concernant son maintien.

Le Rapport Demers, donnant suite au Sommet sur l'enseignement supérieur, où discutaient de nombreux acteurs du milieu postsecondaire, propose dans son analyse plusieurs avenues possibles pour l'avenir de la formation générale, en passant par son assouplissement, par une plus grande autonomie institutionnelle et pédagogique des établissements collégiaux, par un plus grand pouvoir décisionnel de la communauté étudiante dans leur parcours scolaire et par plusieurs autres recommandations.

À l'heure actuelle, plusieurs changements sont déjà amorcés dans le milieu collégial, notamment dans la sphère de la formation générale. Certains changements ont déjà été effectués au Règlement sur le régime des études collégiales, et d'autres sont encore attendus, plus particulièrement en lien avec la formation générale. Le monde politique et social se préoccupe de son avenir, et les idées ne font pas consensus au sein des partis politiques.

Il est donc important que la FECQ entame une réflexion large concernant son statu quo en matière de formation générale afin d'actualiser non seulement ses positions, mais son argumentaire, et qu'elle offre des pistes de solutions concrètes pour se faire entendre au niveau politique et gouvernemental ; dans le cas contraire, elle doit prouver la pertinence du maintien de la formation générale tel qu'elle est, comme ses positions le proposent.

STRUCTURE

C'est conformément à cette vision que l'exécutif national procède aujourd'hui à un appel de mémoires parmi les cégeps membres et non membres afin de cibler précisément les enjeux et propositions en la matière. Les mémoires pourront, entre autres, se pencher sur certaines des questions suivantes :

- La formation générale est-elle adaptée à la société actuelle?
- Quelles sont les principales préoccupations et difficultés des étudiants vis-à-vis la formation générale?
- Les manières d'enseigner sont-elles un facteur déterminant dans l'appréciation de la formation générale? Si oui, quelles seraient les manières d'enseigner les plus propices à la réussite des étudiants? (Privilégier l'oral à l'écrit, les apprentissages par projets, autres...)
- Les cours offerts sont-ils adaptés aux intérêts des étudiants? Si non, quelles matières devraient être intégrées à la formation générale? (Cours de littérature autochtone, philosophie occidentale...)

- Les étudiants devraient-ils avoir plus de choix de cours de formation générale? (Choix de cours varié pour une même matière, sélection de l'étudiant, tout en conservant les standards et objectifs gouvernementaux propres à la reconnaissance des acquis)
- Un changement dans la formation générale, visant notamment à offrir plus de choix de cours aux étudiants, défavoriserait-il les plus petits cégeps ou les cégeps de région? À l'inverse, pourrait-il avoir des impacts négatifs pour les grands cégeps?
- Un changement au niveau de l'offre de formation générale pourrait-il entraîner une compétition entre les cégeps? À l'inverse, permettrait-il de hausser le bassin de recrutement d'étudiants?
- Comment la formation générale peut-elle être plus adaptée aux réalités étudiantes, sans qu'elle perde son caractère national et en protégeant la reconnaissance des acquis?
- Les exigences en français sont-elles trop élevées? Le problème vient-il du cégep, ou de l'apprentissage antérieur? (Secondaire-primaire)
- Les centres d'aide sont-ils adéquats et assez accessibles pour répondre aux besoins des étudiants?
- Comment adapter la formation générale à l'ère du numérique?
- Comment améliorer l'offre de cours d'anglais afin de mieux répondre aux attentes des étudiants?
- Est-ce que le modèle du cours d'éducation physique pourrait s'appliquer à d'autres cours de formation générale?
- Toute autre question pertinente

Pour structurer votre mémoire, vous pouvez décider de vous limiter à un certain thème, par exemple l'offre de cours, les façons d'enseigner ou encore les difficultés des étudiants par rapport à la formation générale, ou opter pour une réflexion large portant sur l'ensemble des thématiques et questions précédemment soulevées, en y ajoutant vos propres réflexions. Une documentation préliminaire est suggérée à la fin de cet appel de mémoires, et la consultation de vos membres est fortement suggérée pour établir les recommandations de votre recherche.

Votre travail sera primordial pour la Fédération, puisqu'il permettra de cibler les enjeux et les bonnes pratiques, d'actualiser nos positions et notre argumentaire, et ainsi de faire pression plus efficacement auprès des acteurs politiques, gouvernementaux et de l'éducation en vue d'une possible révision, ou du maintien intégral, de la formation générale.

PROCESSUS

Les mémoires rédigés par les associations étudiantes doivent être envoyés au plus tard le 10 février à minuit à l'adresse suivante : vpresidence@fecq.org.

Les mémoires seront par la suite révisés et mis en commun pour que soit présenté au congrès de mars un seul mémoire comprenant l'ensemble des recommandations des différents mémoires ainsi que des précisions et des recommandations du Comité de travail des affaires collégiales et de l'exécutif national.

L'équipe nationale sera disponible pour vous épauler dans la rédaction de vos mémoires et dans la présentation des recommandations qui s'y trouveront pour permettre à vos membres de se positionner.

La vice-présidente, l'équipe politique et interne se chargeront des suivis de vos recherches, appuyées par le CTAC.

ÉCHÉANCIER

Étapes :	Date :
Rédaction de l'appel de mémoire	Été-automne 2017
Présentation de l'appel de mémoire au CTAC	19 septembre 2017
Identification des étudiants intéressés	Congrès d'août et automne 2017
Adoption de l'appel de mémoire	93e congrès ordinaire - novembre
Rédaction des mémoires	Automne-hiver 2017
Date limite du dépôt des mémoires	10 février 2018
Mise en commun des mémoires	Février 2018
Adoption du mémoire commun	96 ^e congrès ordinaire - mars

BIBLIOGRAPHIE PRÉLIMINAIRE

Voici quelques documents pouvant servir de réflexion préliminaire à vos recherches.

Règlement sur le régime des études collégiales

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/C_29/C29R4.HTM

Rapport Demers

http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_final_Chantier_offre_formation_collegiale.pdf

Avis de la FECQ

<http://www.fecq.org/wp-content/uploads/2014/10/5430-00-2005.10.23-Avis-sur-la-reforme-au-collegial.pdf>

Avis du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) sur le cours d'histoire

<http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0484.pdf>

Documents du CSE

http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Publications_main/index.html